Trente-troisième Année. — Nos 142-143 — UN NUMERO : 15 CENTIMES. — LUNDI 21 & MARDI 22 MAI 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

L'ÉLECTION DES MAIRES

DES ADJOINTS

ET DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Le renouvellement des Conseils municipaux dans toute la France s'est complété dimanche par le renouvellement des municipalités. Partout, en conséquence, on a procédé à la nomination des maires et adjoints.

Le département du Nord a dû choisir, en outre, les délégués sénatoriaux chargés d'élire, le 21 juin prochain, un sénateur, en vertu du décret qui attribue à notre département le siège de M. Carnot père, sénateur inamovible décédé.

Voici les résultats des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lille :

ROUBAIX

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni dimanche matin.

L'ordre du jour portait: l'installation du conseil municipal ; la nomination de l'administration et l'élection des délégués sénatoriaux.

Dès onze heures, la salle réservée au public présente une animation inaccoutumée. Une soixantaine de personnes assistent à la séance.

A onze heures dix, M. Julien Lagache déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal :

Sont présents : MM. François Roussel, Julien Lagache, Alexandre Vinchon, Martel-Delespierre, Gustave Legrand, Auguste Dupire, Gustave Leclercq, Alfred Louage, Paul Watine, Henri Derville, Amand Harinckouck, Louis Largillière, Deleporte-Bayart, René Destombes, Louis Bourgeois-Dhallemmes, Jules Legrand, Louis Bourgois-Carlier, Carlos Spel, Victor Farvacque, Henri Briet, Rémy Degalle, Louis Willem, Georges Heyndrickx, Victor Vaissier, François Fauvarque, J.-B. Pennel, Séraphin Chéron, Hippolyte Blanchot, Charles Durot, Achille Lepers, Henri Salembier, Florent Carissimo, Isidore Carette, Edouard Debuchy, Jules Lerouge.

M. Emile Tiers, seul absent, s'est fait excuser par lettre : une indisposition l'a retenu chez lui.

Installation des conseillers

M. Julien Lagache installe les nouveaux conseillers dans leurs fonctions, en proclamant les résultats détaillés des scrutins par lesquels ils ont été élus.

Puis, il donne la présidence à M. Martel-Delespierre, doyen d'âge.

M. Martel-Delespierre, prend possession du fauteuil, et remercie le Conseil de l'honneur qui lui est fait ; il ajoute :

« Messieurs, permettez moi de formuler un vœu, c'est que dans les délibérations que nous aurons, la courtoisie et la concorde règnent toujours; j'ai du reste la conviction intérieure que mon vœu se réalisera, et que nous formerons une véritable famille roubaisienne. »

Election du secrétaire

On procède ensuite à la nomination d'un secrétaire. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Votants : 35; MM. Georges Heyndrickx, 20 voix; Victor Vaissier, 13; Alfred Louage, 1; Auguste Dupire, 1.

M. Georges Heyndryckx, nommé secrétaire pour la session de mai, prend place au bureau.

Election du Maire

L'élection du maire donne les résultats suivants :

MM. JULIEN LAGACHE	21 voix	ÉLU
A. VINCHON	1	»
Bulletins blancs	13	

M. Martel-Delespierre, en installant M. Julien Lagache, le félicite de sa réélection.

« Je suis heureux, dit-il, de vous réinstaller dans ce fauteuil que vous avez occupé pendant quatre ans, avec toute la loyauté d'un bon citoyen. »

M. le Maire répond que c'est un honneur pour lui d'être installé dans ses fonctions, par un doyen d'âge aussi respectable que M. Martel-Delespierre.

Election des adjoints

On procède à la nomination des adjoints. Voici les résultats des différents scrutins :

Election du premier adjoint :

MM. A. VINCHON	21	voix
HENRI BRIET	12	»
DELEPORTE-BAYART	1	»
GEORGES HEYNDRICKX	1	»

M. A. Vinchon est élu premier adjoint.

Election du deuxième adjoint

MM. PENNEL-WATTINE	20	voix
HENRI BRIET	12	»
AUGUSTE DUPIRE	1	»
DELEPORTE BAYART	1	»

M. Pennel-Wattine est élu deuxième adjoint.

Election du troisième adjoint

MM. PIERRE DESTOMBES	20	voix
HENRI BRIET	13	»
GEORGES HEYNDRICKX	1	»
DELEPORTE BAYART	1	»

M. Pierre Destombes est élu troisième adjoint.

Election du quatrième adjoint

MM. PAUL WATINE	21	voix
HENRI BRIET	12	»
CHARLES DUROT	1	»
DELEPORTE-BAYART	1	»

M. Paul Watine est élu quatrième adjoint

Election du cinquième adjoint

MM. CHARLES DUROT	20	voix
H. BRIET	5	»
H. HARINCKOUCK	1	»
Bulletins blancs	9	

M. Charles Durot est élu cinquième adjoint.

Allocution de M. le Maire

M. Julien Lagache, maire, remercie le Conseil en ces termes :

« Messieurs,

« En prenant possession des fonctions de maire de Roubaix que vous venez de me confier, mon premier devoir est de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, de vous exprimer toute ma gratitude pour le témoignage de confiance que vous me donnez.

» Ai je besoin d'ajouter que vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu ?

» Quelle que soit cependant ma bonne volonté, je ne suffirais pas à la lourde tâche que votre vote m'impose, si je ne pouvais compter sur les conseils et l'appui de MM. les adjoints que vous venez de nommer et que je me félicite d'avoir pour collaborateurs.

» D'autre part, votre bienveillant concours est nécessaire à la nouvelle administration; permettez-lui d'espérer qu'il ne lui fera pas défaut.

» Notre situation financière est bonne; les recettes portées au budget ont été évaluées avec une très grande modération par le précédent conseil.

» Malgré des dégrèvements importants dont l'effet ne se fait sentir que depuis le 1er janvier dernier, les plus-values sur les prévisons sont considérables pour les quatre premiers mois de 1888.

» Quant aux dépenses, elles ont été largement comptées.

» Appelés par nos concitoyens à gérer les affaires municipales, nous éloignerons avec soin toute préoccupation politique, pour nous attacher exclusivement à résoudre d'un commun accord toutes les questions qui concernent l'avenir et la prospérité de notre ville.

» Nous étudierons avec impartialité les projets qui nous seront soumis et nous leur donnerons la suite que comporteront les intérêts généraux dont nous avons la garde.

» La bonne marche des services publics sera l'objet de nos soins constants ; nous donnerons une attention toute particulière à l'assistance publique, et nous aiderons de tout notre pouvoir les institutions charitables dans l'accomplissement de la belle mission à laquelle elles consacrent un dévouement digne des plus grands éloges.

» Nous nous occuperons toujours, avec la plus grande sollicitude, de tout ce qui concerne les intérêts de la classe ouvrière.

» Unis dans une même pensée, celle de voir notre ville continuer à marcher dans la voie du progrès, nous ne négligerons aucun effort pour en seconder le développement et pour favoriser le mouvement qui tend à faire de Roubaix un centre de plus en plus important.

» Nous répondrons ainsi aux vœux de nos concitoyens. »

A midi la séance est levée.

La session de mai 1888 est déclarée ouverte.

Election des délégués sénatoriaux

A midi dix minutes, le conseil se réunit à nouveau, à l'effet de procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

L'appel nominal donne les mêmes résultats qu'à la séance précédente.

Un secrétaire particulier doit être nommé pour cette séance extraordinaire. L'élection donne lieu au scrutin suivant :

MM. Heyndrickx, 20 voix ; Victor Vaissier, 10 ; Henri Briet, 3 ; Auguste Dupire, 1 ; Alfred Louage, 1 voix.

M. Georges Heyndrickx est élu secrétaire.

M. Julien Lagache, maire, donne lecture des règlements et statuts qui concernent les élections sénatoriales.

On procède alors au vote ; en voici le résultat : Votants : 35. MM. F. Roussel, Martel-Delespierre, G. Legrand, Aug. Dupire, G. Leclercq, Alfred Louage, Paul Watine, docteur Derville, Amand Harinckouk, Emile Tiers, Bourgois-Dhallemme, Jules Legrand, Bourgois-Carlier, Carlos Spel, Farvacque Victor, J.-B. Pennel, Ch. Durot, 21 voix.

Julien Lagache, Alex. Vinchon, Deleporte-Bayart, Pierre Destombes, 20 voix; Rémy Degalle, 19; Louis Willem, 18; Briet Henri, 17; Joseph Quint, 15.

Emile Barbotin, Cyrille Coquant, Despatures-Grimonprez, Richard Desrousseaux, C. Durant, Godefroy Constant, G. Herbaux, Honoré Seloosse, Ch. Junker, Lefebvre-Hennart, Aug. Leloire, J. B Lerouge père, Em. Masure, J.-B. Meillassoux, Ach. Oudart, Octave Parsy, Alex. Petit, Alex. Philippe, Ach. Rousseau, Alph. Ryo, Henri Ternynck, César Truffaut, Alph. Vaissier, 14 voix ; Georges Heyndrickx, 2 ; Victor Vaissier, 2 ; Ed. Debuchy, 2 ; Lallouette, 1.

MM. François Roussel, Julien Lagache, Alexandre Vinchon, Martel-Delespierre, Gustave Legrand, Auguste Dupire, Gustave Leclercq, Alfred Louage, Paul Watine, Henri Derville, Amand Harinckouck, Emile Tiers, Deleporte-Bayart, Pierre Destombes, Louis Bourgois-Dhellemmes, Jules Legrand, Louis Bourgois-Carlier, Carlos Spel, Victor Farvacque, Rémy Degalle, Louis Willem, J. B. Pennel, Charles Durot sont élus.

On procède à l'élection d'un 24e délégué. Ont obtenu : MM. H. Briet, 29 voix, Richard Desrousseaux, 4; bulletin blanc, 2. M. Briet est donc élu.

L'élection des suppléants

L'élection de cinq délégués suppléants donne les résultats suivants :

MM. Victor Vaissier, 20 voix; Georges Heyndrickx, 20; H. Blanchot, 20; S. Chéron, 20; F. Fauvarque, 20; élus.

Obtiennent quelques voix : MM. Ed. Boulenger, Antoine Dewitte, Charles Bonne, Dumortier-Cuignet, Léon Foveau, Clément Durant.

Il est une heure 40, quand les conseillers signent le procès-verbal. Cette formalité demande vingt minutes. Vers la fin de la séance, la salle réservée au public ne contient plus que trois ou quatre personnes.

La séance est levée à deux heures.

Communes des cantons de Roubaix

Wattrelos. — Maire, Denis Pollet ; adj., Leuridan, Noclin, Delmarre, Dupont. — Délégués, D. Pollet, Leuridan, Noclin, F. Béghin, F. Bonte, F. E. Jabarru, Leruste, Galois, Droulers, Loridant, P. Vanhoutte, E. Delplanque, Carlos Lepers, Delmasure, Dupont, J.-B. Quennoy ; suppl. Hien, Dubois, Delchambre, J.-B. Lefebvre, Delcroix.

Wasquehal. — Maire, G. Droulers; adj., L. Thiberghien, D. Delesalle; dél., C. Droulers, L. Thiberghien, O. Courier, J. B. Leuridan, G. Desrumaux, L. Desplanques, D. Delesalle, J.-B. Lepers; suppl., H Desruelles, A. Picavet, tous conservateurs.

Croix. — Maire, L.-B. Pluquet; adj., H. Ségard, A. Florin. — Déleg., L. Pluquet, H. Ségard, A. Flurin, A. Descarpentries, E Caen, E. Mangez, H. Lambling, J.-B. Roger, J. Renaud; suppl., A. Couturier, Ed. Lecomte.

TOURCOING

Les élus des 6 et 13 mai se sont trouvés réunis, hier dimanche, pour la première fois, à l'Hôtel-de-Ville.

La salle ordinaire des séances du Conseil municipal avait été appropriée pour la circonstance. Les murs avaient reçu une couche de peinture, l'odeur s'en faisait sentir encore d'une façon assez désagréable : quelques trophées de drapeaux complétaient la décoration, assez maigre d'ailleurs depuis qu'on a enlevé les tableaux pour les transporter au Musée.

Les membres de notre ancienne assemblée communale paraissent très heureux de se retrouver : quant aux élus, ils sont un peu dépaysés et cherchent, non sans quelqu'embarras, la place qui leur est assignée. Le rang que chaque conseiller occupe est d'ailleurs subordonné à l'ordre du tableau c'est à-dire au nombre de suffrages que chacun d'eux a recueillis.

M. Lehoucq occupe le premier fauteuil et M. Dehaene le dernier : M. Dron reste, comme précédemment, à peu près au centre de l'hémycicle ; n'était la prérogative que lui donne l'âge, M. Hassebroucq serait son voisin. Les derniers élus forment la gauche.

La première réunion du nouveau Conseil a un double objet : la nomination du maire et des adjoints et l'élection des délégués sénatoriaux pour l'élection du 21 juin.

Nomination des maire et des adjoints

La séance est ouverte à 10 h. 1/2, M. Hassebroucq, qui préside comme ancien maire d'abord, puis comme doyen d'âge, fait l'appel nominal.

Trente-un conseillers sont présents : sont excusés, MM. Lefrançois et Quey malades, et M. Dupont-Chopart empêché.

M. Hassebroucq donne ensuite lecture des procès-verbaux des scrutins des 6 et 13 mai et déclare installés conseillers municipaux : MM. Fidèle Lehoucq, Gustave Glorieux, Albin Dedry, Louis Honoré, Louis Faveur, Alfred Lefrançois, François Masure, Joseph Rasson, Edmond Sasselange, Léon Salembier, Honoré Dhalluin, Anthime Desmettre, Félix Muller, Emile Monmarché, J.-L. Jabam, François Sénélar, L. Dupont-Chopart, Victor Hassebroucq, Gustave Dron, Louis Grau, Louis Diéval, Honoré Colson, Henri Duthoit, Ernest Delva, Henri Paris, Charles Delavaivre, Emile Delcroix, Alfred Roux, Victor Quey, Julien Tack, Paul Dessauvages, Alfred Carron, Charles Leplat et Désiré Dehaene.

Après la nomination de M. Gustave Glorieux comme secrétaire, il est procédé à l'élection du maire et des adjoints, suivant les formes prescrites par les articles 76, 77 et 80 de la loi d'avril 1884.

Chaque membre du conseil va déposer son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom.

Voici les résultats donnés par ces différents scrutins :

Election du Maire : Sur les 31 votants, M. Hassebroucq obtient 30 voix et M. Lehoucq 1 voix : la proclamation de ces résultats est accueillie par des applaudissements.

Election des adjoints. — M. Fidèle Lehoucq est élu premier adjoint par 30 voix et 1 voix à M. Sasselange.

M. Sasselange est nommé second adjoint : il recueille 29 voix : une voix est donnée à M. Lefrançois et une autre à M. Dron.

Pour les fonctions de troisième adjoint, les voix des 31 conseillers présents se portent sur M. Lefrançois.

Après la formule ordinaire d'installation, M. Hassebroucq prononce l'allocution d'usage : « Les » votes que vous venez d'émettre, dit il, sont pour » nous un témoignage précieux d'estime. Vous » avez ainsi rendu hommage aux efforts que depuis sept ans nous faisons pour nous rendre dignes de la mission qui nous a été confiée. Mais la » tâche est lourde et nous aurons besoin de tout » votre concours. De grands travaux sont votés ; » il faudra les réaliser ; ce qui nécessitera une » grande somme de zèle et de dévouement. Dans » une ville aussi importante que la nôtre, il y a » des améliorations à apporter : nos efforts tendront à faire parcourir à notre chère cité une » étape de plus dans la voie du progrès... Nous » n'oublierons pas la classe si intéressante des travailleurs et nous croirons nous être ainsi rendus » dignes de notre mandat et avoir bien mérité de » Tourcoing et de la République. »

La première séance est levée à 11 heures.

Nomination des délégués sénatoriaux

Le Conseil se réunit de nouveau à midi. Cette seconde séance offre peu d'intérêt : le dépouillement du scrutin pour la nomination des délégués sénatoriaux dénote une entente préalable : tous sont choisis dans le Conseil, les suppléants seuls ont été pris en dehors.

* *

Les vingt un délégués sénatoriaux désignés sont MM. Hassebroucq, maire; Gustave Glorieux, Conseiller municipal; Louis Faveur, id; François Mazure, id.; Léon Salembier, id.; Honoré Dhalluin, id.; Anthime Desmettre, id.; Jean-Louis Jabaru, id.; François Sénélar, id.; Louis Grau, id.; Louis Diéval, id.; Honoré-Colson, id ; Ernest Delva, id.; Henri Paris, id.; Charles Delavaivre, id.; Emile Delecroix, id.; Alfred Roux, id.; Julien Tack, id ; Paul Dessauvages, id.; Alfred Carron, id.; Charles Leplat, id.

Les quatre suppléants sont MM. Lehouc, Ernest Leprince, Oscar Lefrançois et Louis Bekant.

Inutile d'ajouter qu'il n'a été accordé dans ce choix aucune place aux conservateurs.

Communes des cantons de Tourcoing

Neuville-en-Ferrain. — Maire, M. Dewitte Auguste; adjoints, MM. Cau-Carrette. D'Halluin-Glorieux.

Délégués : MM. Cau-Carrette, Dewitte Auguste, D'halluin-Delannoy, D'halluin-Lepers, Ducatteau Jean, D'halluin Glorieux, Dumortier Julien, Brutin Louis, Delbecque Alfred, suppléants : MM. Lepoutre Emile, indép.; Masure Charles; tous conservateurs.

Mouveaux. — Maire, M. Varrasse Bourgois; adjoints, MM. J.-B. Lepers; J.-B. Lecroard.

Délégués, MM. Louis Picavet, Louis Pollet, Louis Cornille, Varrasse-Bourgois, J.-B. Lecroard, J.-B. Lepers, Agathon Mortagne, Théodore Mazure, Henri Delemasure.

Suppléants, J.-B. Lehoucq, Louis Decottignies.

Bousbecques. — Maire. J. Dalle ; adjoint, Delannoy ; dél. Jean Dalle, Delannoy, Dalle-Leroux; suppl., Vandebeulque, cons.

Roncq. — Maire, D Leurent; adj. Catteau et Lecoutre ; dél. D. Leurent, Lepoutre, Delannoy, Destombes, Lecoute, Manessiez, Vienne, Lerouge, Dessauvage, cons.

Bondues. — Maire, R. d'Hespel ; adj., A. Pollet, Desbonnets ; dél. R. d'Hespel, A. Pollet, F. Desbonnets, Devemy, E. Joire, A. Barbier, de la Serre, Adalbert ; suppl., D. Dumont, L. Despatures, conservateurs.

Halluin. — Maire, Lemaître-Bonduelle ; adj. L. Phalempin, E. Lemaire, déleg., Lemaître, Phalempin, P. Defretin, Demarchelier, Lemaire, E. Bouche, Ch. Cordeau, D'Halluin, Demeester, Desrumeaux, Castelain-Wattel, Roy-D'Halluin, Duprez suppl, J.B. Dervaux, P. Tiberghien, Odoux, Loridan, tous conservateurs.

Linselles. — Maire, Dhalluin; Ducatteau, Demarcq; ad.; dél., Demarcq, Catteau, Lemetre, Hazebrouck. Mahieu, Hennion, Dupont, Six-Bouillet, suppl., Devoldre, Destombes, cons.

Canton de Lannoy

Lannoy. — Maire, Ed. Parent ; adj., V. Bettremieux, Delcroix.

Au moment de la nomination des délégués, les membres présents ne formant plus la majorité, le scrutin n'a pas eu lieu.

Hem. — Maire, H. Leuridan ; ad., L Franchomme, Ph. Braqueval. — Délég., H. Leuridan, L. Franchomme, J. Dufermont ; suppl., J.-B, Joveneaux, J.-L. Bayant.

Willems. — Maire, Delattre-Truffaut ; adj., Pottié-Courouble. — Délég, D lattre-Truffaut, Pottié Courouble, Adolphe Thiers ; suppl., A. Masquelier.

Ascq. — Maire, Cl. Desquiens; adj., A. Castelain. — Délég., C. Desquiens, A. Castelain, O. Catel ; suppl , O. Dupire.

Forest. — Maire, L. Prouvost ; adj., L. Thieffry. — Délég., L. Prouvost, L. Thieffry ; suppl. J.-B. Bonte.

Sailly. — Maire, Ch. Bouchery; adj., Ch. Deleplanque. — Délég , Ch. Deleplanque, Ch. Agache; suppl., Fr. Dufermont.

Lys-lez-Lannoy. — Le scrutin pour l'élection du maire et de l'adjoint n'a pas donné de résultat. Sont nommés déleg : Boutemy, Delannoy, P. Eschevin, P. Salembier, Fauvarque, A, Jonville, P. Six, J. Hespel, Despretz, Rinchoval; suppl., P. Dubar, J.-L. Barbieux.

Baisieux. — Maire, A. Carrez; adj., Ch. Lepers. — Délég., Carrez, Staes; suppl., H Salembier.

Leers. — Maire, M. Salembier Dhalluin ; adj. MM. Hespel Pierre-Joseph et Truffaux Jean-Baptiste ; délég., MM. Salembier-Dhalluin, Hespel Pierre Joseph, Duthoit Zénobe, Ducatillon Constant, Courrier Louis, Picavet J.-B., Plouvier Louis, Derache Henri; suppl. MM. Picavet Julien, Fournie Charles fils.

LILLE

Election du maire. — Inscrits : 36. — Votants : 32. — M. Géry Legrand, 31 voix, (élu). — 1 bulletin blanc.

Election du 1er adjoint. — Votants : 34. — MM. Rigot, 31 voix élu; Basquin, 1; bulletins blancs, 2.

Election du 2e adjoint. — Votants : 34. — M. Violette, 32 voix élu; bulletins blancs, 2.

Election du 3e adjoint. — MM. Gavelle, 33 voix (élu); Rochart, 1.

Election du 4e adjoint. — MM. Basquin, 32 voix (élu); Bère, 1.

Election du 5e adjoint. — M. Dutilleul, 33 voix (élu); bulletin blanc 1.

Election du 6e adjoint. — M. Baggio, 31 voix (élu); bulletins blancs, 3.

Election du 7e adjoint. — MM. Lhotte, 30 voix (élu); Gronier, 1; Rochart, 1; Houde, 1; bulletin blanc, 1.

Election du 8e adjoint. — MM. Faucher, 27 voix (élu); Rochart, 1; Gronier, 1; Parent-Parent, 1; bulletins blancs, 4.

Election du 9e adjoint. — MM. Brunet, 26 voix (élu); Thibaut, 1; Vaillant, 1; Rochart, 1; bulletins blancs, 2.

Election des délégués sénatoriaux. — Votants, 33. — Sont nommés délégués sénatoriaux : MM. Géry Legrand, 33 voix ; Rigaut, 32 ; Draez, Bère, Moy, Lhotte, 31 ; Violette, Dutilleul, Gavelle, Daflot, 30 ; Rochard, 29 ; Baggio, Houde, 28 ; Brunet, Bianchi, 27 ; Lallart, 26 ; Faucher, Blondel, 24 ; Willay, Cannissié, 23 ; Goguel, Gronier-Darragon, 22 ; Vaillant, 21. Ces conseillers sont nommés au premier tour.

Un second tour est nécessaire pour la nomination d'un 24e délégué. M. Alhant obtient 16 voix ; M. Pascal, 13. La majorité absolue n'ayant pas été atteinte par les candidats, un troisième tour est de droit Votants, 33. — M. Alhant, 24 voix (élu).

On procède au scrutin pour l'élection de cinq suppléants. Votants : 33. Sont élus au premier tour : MM. Pascal, 31 ; Brackers d'Hugo, 24 : Lespilette, 23 ; Parent-Parent, 19. Au second tour : MM. Lenfant et Lacour obtiennent 14 voix, c'est-à-dire moins que la majorité absolue, il y a donc lieu de procéder à un troisième tour de scrutin. M. Lenfant qui obtient 25 voix est élu.

Autres communes de l'arrondissement de Lille

Haubourdin. — Maire, Edm. d'Hespel ; adj., C. Waymel, C. Cordonnier. — Déleg. J.-B. Mazengarbe, A. Butin, C. Cordonnier, M. Rose, J. Verley, C. Waymel, E. Fichaux, E. Bernard, D. Nicolle ; suppl., L. Gruyelle, H. Cavelier.

Loos. — Maire, Ed. Billon ; adj., Ph. Guillemaud, L. Lajoie. — Déleg., P. Guillemaud, P. Bonte, J. Dumon, A. Delacroix, L. Thiriez, H. Deleplanque, A. Continier, G. Platel, L. Lajoie ; suppl. A. Gloriau, G. Marescaux.

La Bassée. — Maire, Th. Minne; adj., O. Denissel, Ed. Lestarguit. — Déleg., Minne, Denissel, Lestarguit, Cordier, E. Graveline, N. Lemaitre, C. Prevost, J. Pollet, O. Lenglin; suppl., E Bauduin, A. Duvochel.

Armentières. — Maire, Henri Chas ; adj , Louis Decherf, Ferd. Duhot. — Délég., H. Chas, L. Decherf. F. Duhot, Ch. Loridan, H. Becquart, L. Fremoux, L. Tarpin, C. Potel, J. Dariez, C. Lacherez, L. Somon. P. Ollivier; suppl., L. Sénéchal, A. Dufour, L. Desmet, tous républicains.

Ronchin. — Maire, L. Leman ; adj., A. Camus, B. Delcoigne. — Délég., B. Delcoigne, H. Tierce, L. Leman, J.-B. Duplat, A. Camus, L. Spriet ; suppl., J.-B Canche, C. Ronport.

Marquette. — Maire, Ch. Goéman ; adj., Dillies, Lamblin-Capron. — Délég., Denis-Dupéage, Ed. Mille, L. Bonduelle, L Despretz, H. Dubreucq, Lamblin-Capron, Verley, Dillies, Goéman ; supp., E. Rouzé, Lamblin, Béhague.

Comines. — Maire, H. Lauwick-Van Eslande; adj , A. Meurillon, L. Hassebroucq. — Délég., Lauwick-Van Elslande, A. Meurillon, J. Lambin, A. Deyos, Ch. Catteau, N. Follet, L. Cousin, J. Cuvelier, L. Goeman; suppl., L. Froidure, Ch. Lecomte.

Lambersart. — Maire, A. Becquart; adj., F. Clouet, Ch. Dhalluin. — Délég. A. Delcourt, fils, H. Delobel, A. Becquart, V. Anage, A. Bonte, L. Leleng; supp., Ch. Vaillant, J. Plancq.

Saint-André-lez-Lille. — Maire, A. Bailly; adj., G. Porion. — Dèlég., Bailly, Porion, Demouveaux; supp., Descarpentries.

Wambrechies. — Maire, G. Delos; adj., A. Salembier, Fr. Duthoit. — Délég., G. Delos, L. Carle, H. Degruson, G. Séulair, C. Lelong, A. Delmotte, N. Vallois, A. Desbuquoit, E. Delannoy.

Mons-en-Barœul. — Maire, A. Delmar; adj., L. Dubus, H. Duwer. — Délég., A. Delegnar, L. Dubus, A. Dodanthun, F. Carré, Ed. Brame, D. Pau; suppl., J. B. Lesaffre, A. Salembier.

Hellemmes. — Maire, A. Bernard; adj., J. Gillet Samain, Vanderstraeten. — Déleg., A. Bernard, J. Gillet, Samain, Vanderstraeten, Marin de la Pillière, L. Lepoutre, G. Engrand, H. Delcourt, N. Ferandelle, N. Castel; suppl., Dhellemmes, Lesage.

Wervicq-Sud. — Maire, Van Elslande; adj., X. Dumortier, J.-B. Serruus. — Délég., H. Six, I. Van Elslande, L. Dumortier, H. Serruus, H. Derreumaux, H. Castelain ; suppl., J.-B. Hasbroucq, H. Billiard.

Verlinghem. — Maire, F. Mélisse; adj., R. Lamblin, F. Roussel. Déleg., P. Mélisse, A. Lamblin, F. Roussel, suppl., Hazebroucq.

Quesnoy-sur-Deûle. — Maire, Ch. Bode; adj., H. Delannoy, L. Leignel. — Délég., H. Delannoy, L. Leignel J. Lepecq, R. Vandenbussche, Lemahieu, J. Desrumaux, J.-B. Vandermersche, A. Bruneau, L. Devaux; supp., Ghesquier, Poullier, Ch. Delepierre.

M. LE COMTE DE PARIS

ET LA REVISION

Paris, 19 mai. — La *Correspondance nationale*, organe de M. le comte de Paris, publiera, ce soir, la note officieuse suivante :

« Dès la rentrée du Parlement, l'union des droites a décidé qu'elle s'efforcerait de poursuivre la dissolution de la Chambre par tous les moyens parlementaires et *extra-parlementaires qui seront entre ses mains.*

» Le parti royaliste ne peut que se féliciter de l'initiative aussi opportune qu'énergique avec laquelle l'union *des droites a pris cette décision.*

» La dissolution de la Chambre prépare nécessairement la revision des lois constitutionnelles, cette revision qui doit rendre à la France, comme l'a demandé Mgr le comte de Paris, la liberté de disposer de ses destinées.

» En approuvant l'ordre du jour de l'union des droites, le parti royaliste reste non seulement fidèle à sa propre politique, mais est prêt à tout ce qui pourra en assurer dans le pays comme au Parlement l'accomplissement le plus prompt. »

LA DROITE ET LA REVISION

On nous communique le procès-verbal suivant :

« Les trois présidents des groupes des députés de la droite, de l'union des droites et de l'appel au peuple se sont réunis, aujourd'hui, au premier bureau de la Chambre.

» Les différentes questions, relatives à l'organisation d'un grand comité ayant pour but d'arriver à la dissolution de la Chambre actuelle et à la revision des lois constitutionnelles ont été discutées.

» D'un commun accord, il a été décidé que, dès la rentrée du Parlement après les vacances de la Pentecôte, les trois groupes seraient appelés à sanctionner les résolutions prises.

LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE DOUDEAUVILLE, JOLIBOIS, BARON DE MACKAU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 19 mai.

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Les alcools étrangers

M. le Ministre du commerce. — Je dépose un projet de loi, tendant à proroger les lois antérieures concernant le régime douanier des alcools étrangers.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Basly — Je soutiendrai mon contre-projet. On ne peut nier qu'il est bien difficile d'établir nettement les responsabilités, avec le projet de la commission.

La compagnie alléguerait qu'il y a eu imprudence de l'ouvrier pour ne pas payer d'indemnité.

En fait, les compagnies se soustrairont toujours au payement de l'indemnité.

Il faut donc décider que tout accident donnera droit à une indemnité, et que cette indemnité sera toujours à la charge du chef de l'entreprise.

Les membres du conseil d'administration doivent être personnellement responsable, parce que ce sont eux qui, pour augmenter les dividendes, empêchent les ingénieurs de prendre les précautions nécessaires.

On ne saurait admettre l'intervention de la magistrature, pour décider le degré d'incapacité de travail; c'est l'affaire du médecin et non des juges.

Je demande donc à la Chambre de voter l'article premier du contre projet et non celui du projet de la Commission.

M Ricard, rapporteur. — Ces considérations seraient mieux à leur place dans la discussion de l'article premier.

M. Basly. — Je retire mon contre-projet, me réservant d'en présenter les divers articles comme amendement aux articles correspondants du projet de loi.

Discours de M. Thellier de Poncheville député du Nord

M. Ricard, rapporteur. — L'amendement de M. Thellier de Poncheville est celui qui s'éloigne le plus du projet de la Commission.

En voici le texte :

« Les accidents survenus dans leur travail aux ouvriers ou employés, occupés dans les usines, *manufactures, chantiers, mines, minières, carrières,* entreprises de transport et, en outre, dans toute exploitation où il est fait usage d'un outillage à moteur mécanique, sont répartis dans les catégories suivantes :

» 1° Ceux dus à la faute lourde du patron et dont celui-ci reste responsable conformément à l'article 1382 du code civil.

» 2° Ceux dus à la faute lourde de l'ouvrier et qui restent légalement à sa charge.

» 3° Ceux dus à toute autre cause que la faute lourde démontrée du patron ou de l'ouvrier et qui sont considérés comme la conséquence du risque professionnel.

» La preuve de la faute lourde sera à la charge de celui qui en alléguera l'existence.

» A défaut de cette preuve, l'accident sera classé de plein droit dans la troisième catégorie.

» A défaut de convention contraire, antérieurement intervenue entre le chef de l'entreprise et ses ouvriers ou employés, la responsabilité des accidents de cette catégorie sera supportée par le chef de l'entreprise pour les trois quarts, et par la victime de l'accident pour un quart.

» Sera nulle toute convention qui la mettrait à la charge de l'ouvrier pour plus de moitié.

» Les mêmes proportions sont applicables aux primes à verser par les chefs d'exploitations et leurs ouvriers ou employés, en cas d'assurance contre les conséquences du risque professionnel. »

M Thellier de Poncheville. — J'admets le risque professionnel.

C'est un avantage pour l'ouvrier qui a droit à une indemnité, dans tous les cas où on ne prouvera pas contre lui une faute lourde.

La définition de la faute lourde n'est pas difficile à faire.

La faute lourde est proche du dol et de l'intention dolosive.

Dans ce cas, le droit commun reprend tout son empire

Cette faute devra être prouvée et, si elle l'est, il sera de toute justice que la responsabilité en retombe sur leurs auteurs, patrons comme ouvriers.

M. Félix Faure. — La commission n'accepte pas le contre-projet de M. Thellier de Poncheville. Ce système donnerait lieu à des procès interminables pour établir la responsabilité.

La première partie de l'amendement n'est pas adoptée.

La seconde partie de l'amendement de M. Thellier de Poncheville tendant à faire supporter la responsabilité de l'accident, en cas de risque professionnel par le patron pour les trois quarts et par la victime *pour un quart, est repoussée.*

M. Frédéric Passy. — On dit que la loi était une loi de privilège pour une certaine catégorie de citoyens. Ce reproche n'est pas sans fondement, et la *commission aurait pu élargir son énumération.* Beaucoup d'autres industriels, mériteraient de rentrer dans les termes de l'article premier. Pourquoi exclut-on les employés qui gagnent 4 000 fr. ?

En outre, comment classe-t-on l'employé qui a un traitement fixe et un traitement éventuel.

Si on laisse l'indemnité osciller entre un maximum et un minimum, on ouvre une large porte au procès que l'on désire éviter.

M. Piou. — La commission n'aurait pas du poser le principe de la responsabilité du patron ; le vrai principe est que tout ouvrier victime d'un accident, a droit à une indemnité qui l'arrache à la misère. C'est de cette pensée que découle le droit de l'indemnité. L'assistance est l'exécution d'un devoir social et l'acquittement d'une dette publique. (Bruits divers.)

Quand on voudra appliquer la loi à la moyenne et à la petite industrie on se heurtera à des difficultés et à des résistances de toute sorte. Le gouvernement l'a si bien compris qu'il étudie l'assurance obligatoire parce qu'il a reconnu l'insuffisance de l'assurance facultative. Avec la loi actuelle la réforme ne pourra pas aboutir. Je voterai donc contre l'article premier. (Très bien à droite.)

M. le Rapporteur. — L'article 48 organise l'assurance pour les diverses industries en déterminant les primes à payer dans chaque cas. La loi ne mérite donc pas les reproches qui viennent d'être dirigés contre elle, sauf les modifications à apporter au troisième paragraphe. J'invite la Chambre à voter l'article premier.

M. de Clercq. — Je fais mes réserves sur l'article 1er dont je n'accepte pas les termes. Mais j'espère qu'on pourra arriver dans la deuxième délibération à un texte satisfaisant.

M. Camescasse. — Je propose une modification à l'article 1er.

Au lieu de dire : dans toute exploitation on dirait : dans tout travail où il est fait usage d'un moteur mécanique.

M. Guillaumou. — La commission a adopté un nouveau texte qui parait devoir donner satisfaction à tous les amendements.

Un nouveau sous-secrétaire d'Etat

M. Floquet. — Je dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 16,500 fr., motivé par la nomination de M. Léon Bourgeois, comme sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

NOUVELLES DU JOUR

Représentation d'une pièce de Louise Michel

Paris, 20 mai, 12 h. 29. — Jamais un meeting anarchiste ne fut aussi orageux que la première représentation du *Coq Rouge*, pièce de Louise Michel, au théâtre des Batignoles.

La salle était comble et le public fort élégant, mais composé d'horribles voyous, aux galeries supérieures.

De la pièce, impossible d'en rendre compte; nous n'avons pas entendu un seul mot.

Un tapage effroyable a commencé dès la première scène pour redoubler pendant toute la pièce et se terminer par une formidable explosion quand on a voulu nommer l'auteur.

Par mesure de prudence, tous les petits bancs avaient été enlevés; mais les spectateurs de l'orchestre ont reçu des boules de papier, des crachats, même de nombreuses coquilles d'escargots.

A chaque instant des rixes s'élevaient entre les spectateurs. On s'injuriait abominablement.

Une partie du public a chanté les refrains boulangistes pendant que l'autre entonnait la *Carmagnole*.

M. Clovis Hugues, arrivé en habit, a été accueilli par les cris de : « Vive Boulanger ». Puis, sur l'air des *Lampions*, on a réclamé Sarcey.

Enfin on a découvert Louise Michel, cachée dans le fond d'une baignoire; alors le tumulte a redoublé; on sifflait à outrance. Les acteurs eux-mêmes renonçant, à se faire entendre, parlaient au public et semblaient beaucoup s'amuser.

Les trois derniers tableaux n'ont pas duré un quart d'heure. Par trois fois on a été obligé de baisser la toile.

Ces scènes représentaient des rixes entre la police, l'armée et le peuple; naturellement c'est celui-ci qui est toujours battu.

Autant que nous avons pu juger de la pièce elle est encore plus absurde et plus ennuyeuse que remplie d'intentions mauvaises.

Un accident près d'Angers Six victimes

Angers, 19 mai. — Dans la matinée à six heures et demie, 27 ouvriers travaillaient dans les carrières de Trélage à deux cents mètres de profondeur, quand une masse de 40 à 50 mètres cubes pesant 100,000 kilos environs se détachat de la voûte et ensevelit six hommes.

On parvint à les dégager; mais l'un d'eux avait la poitrine écrasée et les cinq autres ont les jambes broyées ou fracturées. Après un premier pansement, les malheureux ont été transportés à l'Hôtel-Dieu d'Angers.

Le premier a succombé dans le trajet.

L'état de Frédéric III

Berlin, 19 mai. — L'Empereur a fait, cette après-midi, en compagnie de l'impératrice, une promenade au pas en voiture découverte au Grunewald. Dans la deuxième voiture avaient pris place trois des princesses leurs filles; une troisième voiture renfermait le docteur Mackenzie et le général Winterfeld.

L'Empereur avait bonne mine.

Sur tout le parcours, il répondait gracieusement au salut des promeneurs qui, à diverses reprises, lui ont offert des bouquets.

L'Exposition de Barcelone. — La reine régente

Barcelone, 19 mai. — La reine régente, les ducs d'Edimbourg et de Gênes, les chefs d'escadre et le corps diplomatique ont assisté hier à la représentation de gala qui a été donnée au théâtre catalan. La reine a été très acclamée à son entrée et à sa sortie du théâtre.

Demain, la reine offrira un déjeuner, à bord de la frégate espagnole *Numancia*, au duc et à la duchesse d'Edimbourg. Elle recevra demain, dans l'après-midi, la commission d'organisation de l'Exposition, dont elle fixera l'heure de l'inauguration solennelle.

Avant de se rendre à bord de la *Numancia*, la reine Christine et le duc et la duchesse d'Edimbourg iront visiter le *Destructor*.

Barcelone, 19 mai. — Les journaux républicains eux-mêmes sont d'accord pour constater l'accueil enthousiaste fait à la reine, notamment à la représentation de gala, hier soir, au Théâtre catalan.

Les torpilleurs espagnols ont changé de mouillage et se sont placés dans l'intérieur du port, pour laisser la place aux autres grands vaisseaux encore attendus.

Les chaloupes des diverses escadres sillonnent le port sans qu'il se produise le moindre incident. 32 grands vaisseaux sont actuellement mouillés dans les eaux de Barcelone.

On a tiré hier 4.032 coups de canon en l'honneur de la reine régente.

La France et l'Espagne

Paris, 19 mai. — M. René Goblet a reçu de M. Cambon, ambassadeur de France à Madrid, une dépêche qui lui signale le bienveillant accueil que la reine-régente à fait au général baron Berge et à l'amiral Amet, délégués de la France aux fêtes de Barcelone.

L'adresse envoyée à Léon XIII par le Congrès catholique

Paris, 19 mai, 11 h. 30. — Voici le texte de l'adresse qui sera envoyée demain au Pape, par les membres du Congrès catholique, revêtue de près de deux mille signatures :

« Très Saint-Père,

» La dix-septième assemblée des catholiques de France s'est ouverte avec les encouragements de Votre Sainteté, elle ne veut pas se séparer sans envoyer au vicaire de Jésus-Christ sur la terre, les hommages de son amour filial et solliciter sa nouvelle bénédiction.

» Les fêtes du jubilé sacerdotal de Votre Sainteté vont finir; mais les impressions qu'elles ont gravées dans les âmes restent ineffaçables. L'univers entier est incliné devant la majesté du souverain pontificat, devant les éminentes vertus du successeur de Saint-Pierre, devant l'insigne bonté de celui qui a voulu glorifier en Saint-Vincent-de-Paul, le héros de la charité chrétienne.

» La persécution et l'outrage n'ont fait que mettre une auréole de plus au front du pape captif et incliner davantage les cœurs vers celui qui, dépouillé de tout pouvoir temporel, ne reste pas moins l'auguste représentant du droit et de la justice, le phare étincelant qui éclaire le monde des âmes, le protecteur des faibles et des opprimés.

» Voilà ce que l'univers proclame et ce que les infidèles eux-mêmes, subjugués par une puissance irrésistible, sont venus glorifier: la Sainte-Eglise et le prince des pasteurs.

» La Papauté resplendit avec un éclat et un prestige qui dépasse toutes les espérances. Mais ce n'est pas seulement la puissance du Saint-Siège qui se trouve accrue, partout l'Eglise et ses enfants ressentent un redoublement de vigueur et d'énergie pour le bien.

» Tous ceux qui ont eu l'honneur et la joie d'approcher de Votre Sainteté ont puisé dans sa bénédiction une force nouvelle et ont communiqué autour d'eux avec l'ardeur dont ils étaient remplis, une foi invincible dans le succès de leurs efforts.

» C'est dans ces sentiments de pieuse allégresse et de ferme confiance que les membres du congrès se sont réunis dans les précédentes assemblées, sous la direction de leurs pasteurs pour étudier les œuvres de foi et de prières, développer l'enseignement chrétien à tous les degrés, favoriser la diffusion de la bonne presse, encourager toutes les associations ayant pour but d'améliorer la condition morale de l'ouvrier et du soldat, venir en aide aux cultivateurs éprouvés par une crise redoutable, et secourir sous toutes les formes la détresse du pauvre.

» Nous osons espérer que ces efforts ne resteront pas inutiles s'il plaît au souverain pontife de daigner accorder à nos travaux sa nouvelle bénédiction qui sera le plus puissant des encouragements.

» Prosternés à vos pieds, les membres de l'assemblée catholique vous prient humblement de daigner agréer l'hommage de la vénération avec laquelle ils se plaisent à se dire, Très Saint Père, de Votre Sainteté les humbles et très obéissants serviteurs. »

Acquittement d'un lieutenant-colonel

Marseille, 19 mai. — Le conseil de guerre vient d'acquitter le lieutenant colonel Gillet, qui, pendant la traversée, au retour de Chine, avait fait feu sur sa femme et sur un officier dont il était jaloux, ne blessant personne.

La mort d'un bandit corse

Ajaccio, 19 mai. — Voici de nouveaux détails d'Ajaccio sur la mort tragique du bandit Alessandri.

Alessandri avait établi son refuge dans une grotte située à 1400 mètres d'altitude.

La gendarmerie qui avait fini par le découvrir, arriva en nombre pendant la nuit.

Il n'y avait pas moins de trois brigades qui ont cerné l'issue et sommé le bandit de se rendre.

Celui-ci se réfugia au fond de la grotte et s'y barricada, prêt à soutenir un siège en règle.

On se décida, pour avoir raison de son obstination, à enfumer l'entrée comme on eût fait du repaire d'un fauve.

Obligé de déguerpir, Alexandri, en arrivant sur le seuil, fit feu sur ses assiégeants. Mais ceux-ci